

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 19 décembre 2017 - Délibération n° 2017/214

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE « SPANC »**

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle du foyer rural de la commune du Monteil au Vicomte sur la convocation en date du 14 décembre 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – PENICAUD – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – PAMIES – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – DUMEYNIE – BATTUT – DEFEMME et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – TOUZET – CALOMINE – PATEYRON – GAILLARD – CONCHON et Mmes PIPIER – CAPS – COLON – et HYLAIRES et PATAUD.

**Pouvoirs :**

1. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
2. Mme PIPIER donne pouvoir à M. CHAPUT.
3. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
4. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.
5. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET.
6. M. MAZIERE donne pouvoir à Mme SUCHAUD.
7. M. AUBERT donne pouvoir à M. LAGRANGE.
8. M. TOUZET donne pouvoir à M. DESLOGES.
9. M. CALOMINE donne pouvoir à M. COUSSEIROUX.
10. M. PATEYRON donne pouvoir à M. MARTINEZ.
11. M. GAILLARD donne pouvoir à M. PACAUD.
12. M. DERIEUX donne pouvoir à M. GAUDY.
13. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. LAINE.

**Suppléances :** Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** M. GRENOUILLET Jean-Yves.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	41	54			
Pour	Contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
54	-	-	-	-	-

Afin d'intégrer les résultats de clôture au 31.08.2017 du budget ANC tenu par la commune de Bourganeuf suite au transfert de de compétence opéré le 01.09.2017 (délibération du 27.07.2017),

Afin d'ajuster les crédits liés à la subvention d'équilibre du budget général

M. Le Président propose au Conseil communautaire la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

⇒ Dépenses

6215	Personnel affecté	5 087.08 €
6287	Remboursement de frais	<u>19 394.65 €</u>
		24 481.73 €

⇒ Recettes

774	Complément subvention budget général	15 600.00 €
002	Report des résultats CA 2017 Bourganeuf	<u>8 881.73 €</u>
		24 481.73 €

Section d'investissement

⇒ Dépenses

2051	Concessions et droits assimilés	5 162.41 €
------	---------------------------------	------------

⇒ Recettes

001	Report des résultats CA 2017 Bourganeuf	5 162.41 €
-----	---	------------

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

→ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.